

## Attribution du label AQPV N°AQPV-2015-002

En application du Référentiel de labellisation identifié ci-dessous CERTISOLIS TC accorde le droit d'usage du label AQPV à :

### Titulaire

#### GENSUN

Parc Club du Millénaire n°11  
1025 Rue Henri Becquerel  
34000 MONTPELLIER  
FRANCE

### Etablissements secondaires (Indice EM)

Agence de BORDEAUX (PESSAC)  
Agence de TOULOUSE (COLOMIERS)  
Agence d'AIX-EN-PROVENCE  
Agence de PAU (MORLAAS)

### Domaine d'application

**Conception, installation et exploitation-maintenance de systèmes photovoltaïques  
sur bâtiments et ombrières de parking**

### Services labellisés :

Ce document atteste que les catégories et activités suivantes sont réalisées et maîtrisées par le titulaire conformément au référentiel de labellisation:

#### CATEGORIES :

- ✓ HTA : pour les installations de puissance supérieure à 250 kW raccordées au réseau public de distribution d'électricité HTA
- ✓ BT : pour les installations de puissance jusqu'à 250 kW inclus raccordées au réseau public de distribution d'électricité BT

#### ACTIVITES :

- ✓ Bureau d'études de développement (indice BED)
- ✓ Bureau d'études d'exécution (indice BEE)
- ✓ Installateur électricien (indice IE)
- ✓ Installateur poseur de modules (indice IPM), décliné en:
  - ✓ pour les métiers de la toiture (indice IPMt)
  - ✓ pour les métiers de l'étanchéité (indice IPMe)
- ✓ Exploitation-Maintenance (indice EM)

### Validité :

Attribution du label AQPV n° **AQPV-2015-002**  
Reconduction N°1 du label\_2016  
Valable **jusqu'au 10/11/2017**

Ce document comporte 2 pages.  
Il ne peut être reproduit que dans son intégralité.

Sauf retrait, suspension ou modification, ce document est reconduit tous les ans. La liste des titulaires du label AQPV en cours de validité est disponible sur le site [www.certisolis.com](http://www.certisolis.com)

Ce document ne couvre pas la conformité de l'installation des modules photovoltaïques.  
Il n'engage en aucun cas CERTISOLIS TC quant à la conformité réglementaire de l'ouvrage pour lequel les services labellisés dans ce document seront utilisés.  
Le droit d'usage du label AQPV est accordé pour une durée de 1 an à compter de la date du présent document, sous réserve des contrôles effectués par CERTISOLIS TC qui peut prendre toute sanction conformément au Référentiel du label AQPV.] ]

### Référentiel de labellisation

Référentiel pour l'attribution et le suivi du label AQPV – Version du 22 juillet 2015 :

## Caractéristiques labellisées :

L'entreprise est titulaire du marché d'études, de maîtrise d'œuvre et d'entreprise dit « de construction globale » qui a pour objet l'exécution de l'ensemble des travaux concourant à la réalisation de l'ouvrage.

La situation administrative et juridique de l'entreprise a été vérifiée et est valide.

L'entreprise :

- est certifiée ISO 9001 et ISO 14001 pour ses activités,
- dispose d'une veille réglementaire et d'une base de données mise à jour accessible aux utilisateurs (références réglementaires, normatives et techniques) en lien avec son activité,
- a les compétences nécessaires pour la réalisation d'un chantier photovoltaïque,
- dispose d'une couverture assurance valide,
- possède les moyens humains qui lui permettent de réaliser les activités labellisées dans des conditions satisfaisantes,
- dispose en propre ou à travers ses sous-traitants, du matériel suffisant pour réaliser l'ensemble des travaux couverts par le label AQPV,
- a mis en place les dispositions nécessaires pour garantir le respect des règles techniques, d'hygiène et de sécurité individuelles et collectives lors de la réalisation de ses ouvrages,
- a démontré son expérience dans le domaine de la conception, de la construction et de l'exploitation-maintenance des systèmes photovoltaïques.

## Signature

Correspondant CERTISOLIS : Gisèle BOVO

✉ gisele.bovo@certisolis.com

☎ +33 (0)4 79 68 56 07

Fait au Bourget du Lac, le 28/12/2016

Le Président Directeur Général

 alliance  
qualité  
photovoltaïque



Jérôme BECCA VIN